

20 ANS D'ENGAGEMENT !

BILAN **D'ACTIVITÉ 2024**



Aide aux victimes de la route

et à leurs familles

Lutte contre l'insécurité routière

ASSOCIATION « VICTIMES ET CITOYENS »
LOI DU 1ER JUILLET 1901

Fédération Européenne des **Victimes** de la Route
European Federation of Road Traffic **Victims**

FEVR

since
1991



L'ASSOCIATION

SOMMAIRE

- Édito P.3
- Une influence nationale et européenne P.4
- Actions en faveur de l'aide aux victimes de la circulation P.5
- Actions de sécurité routière P.8
- Campagnes et sensibilisation P.11

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Romy COLLARD LAFOND
Geneviève SCRIPZAC
Marie-France BLANC
Julien THIBAUT
Hervé BOISSIN
Hervé LASKAR

BUREAU

Président : M. Julien THIBAUT
Vice-président : M. Hervé BOISSIN
Secrétaire général : M. Mounir ALRAFEI
Secrétaire général adjoint : M. Eddy MASSON
Trésorière : Mme Geneviève SCRIPZAC

Délégué(e)s nationaux :
Mme Marie-Claude ADIDA / M. Christophe TOMAS
Délégué européen : M. Christophe CHEN
Porte-paroles : Mme Julie PIQUET / M. Sébastien BRINAS

UN RÉSEAU MOBILISÉ

Près de 50 bénévoles en 2024 se sont mobilisés pour donner vie à l'association.

Des personnes, pour la plupart, touchées de près par l'insécurité routière, qui viennent ponctuellement participer à la vie de l'association.

Elles s'engagent dans l'animation d'actions, un renfort administratif, pour représenter l'association.

Malgré un maillage territorial clairsemé et des circonstances d'actions parfois compliquées, notre capacité et notre envie d'agir persiste. Ainsi, par un travail collaboratif et une mobilité de nos équipes, nous réussissons chaque année à être aux côtés de milliers d'individus.

Victimes & Citoyens est présent dans les départements :

Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Eure, Isère, Gironde, Drôme, Hérault, Alpes-Maritimes, Jura, Corrèze, Oise, Morbihan, Haute-Saône, Moselle, Nord, Pyrénées-Orientales, Rhône, Vaucluse, Haute-Savoie, Nord, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Yvelines, Var, Vendée, Essonne, Deux-Sèvres, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise, Saône-et-Loire, Côte d'Or, Pas-de-Calais.



Alerter, Agir, Protéger : 20 ans d'Engagement

Depuis 20 ans, l'association Victimes & Citoyens milite sans relâche contre les drames de la route, refusant qu'ils soient ignorés et que les nombreuses victimes, mortes et blessées, soient simplement tolérées.

Par ses actions de prévention, ses prises de parole et ses propositions, elle contribue plus que jamais à éveiller les consciences.

De communicante à formatrice, de pair-aidante à conseillère, l'association Victimes & Citoyens s'est imposée, au fil des deux dernières décennies, comme un véritable lanceur d'alerte.

Son engagement : interpellier les pouvoirs publics et proposer des solutions concrètes pour réduire la mortalité routière mais aussi, pour garantir aux victimes un meilleur accès à la justice, aux droits et à un accompagnement digne.

Notre comportement sur la route reflète notre société, souvent trop individualiste. Pourtant, les routes ont été conçues pour nous rapprocher, et non pour nous diviser. La solution est entre nos mains, elle passe par une prise de conscience collective et un respect accru des autres usagers. Chaque individu a un rôle essentiel à jouer et une place à prendre pour initier le changement.

Dans un monde en perpétuelle évolution, marqué par les avancées technologiques, les défis environnementaux, les évolutions réglementaires et un contexte géopolitique et économique mouvants, les citoyens ont plus que jamais besoin d'être informés, sensibilisés et accompagnés dans ces transitions.

Plus créative et plus agile que jamais, Victimes & Citoyens reste fidèle à son projet associatif et à son ambition : réduire le nombre d'accidents et de blessés, tout en améliorant l'information et l'accompagnement des victimes de la route. Pour cela, nous poursuivons nos actions : alerter, informer, former et aider.

Un immense merci à nos bénévoles, donateurs, adhérents, partenaires qui se battent à nos côtés depuis 20 ans pour une société plus solidaire.

Julien THIBAULT
Président

UNE INFLUENCE NATIONALE ET EUROPÉENNE

Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR)

Depuis sa création, l'association **Victimes & Citoyens** est membre du **Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR)**. Organe consultatif chargé d'évaluer les politiques publiques en matière de sécurité routière et de formuler des recommandations au gouvernement pour leur amélioration.

L'engagement de l'association, au sein du Conseil, rattaché directement au Premier Ministre, permet de porter la voix des victimes de la route et de contribuer à l'élaboration de mesures visant à renforcer la sécurité de tous les usagers.

Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

Au sein du ministère de la Justice, Madame Alexandra LOUIS, Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes, a initié un groupe de réflexion visant à optimiser la prise en charge des victimes de la route.

À cette occasion, Julien THIBAUT a été sollicité pour y contribuer. Les travaux de ce groupe portent notamment sur l'amélioration du parcours des victimes, la meilleure identification des structures d'accompagnement, ainsi que sur l'analyse et la résolution des problématiques liées aux lenteurs judiciaires et administratives.

Engagement et Reconnaissance Institutionnelle

L'engagement de l'association Victimes & Citoyens en faveur de la sécurité routière et l'aide portée aux victimes, est reconnu par les autorités publiques.

À ce titre, elle bénéficie d'une convention de partenariat avec la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière, le ministère de l'Intérieur et le Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux victimes du ministère de la Justice.

Cette reconnaissance institutionnelle témoigne de la pertinence et de l'impact des actions menées par l'association en faveur de la prévention et la justice sociale.

Fédération Européenne des Victimes de la Route (FEVR)

Depuis plus de 30 ans, la Fédération Européenne des Victimes de la Route (FEVR) regroupe diverses organisations européennes engagées dans le soutien aux victimes d'accidents de la route. **Elle œuvre pour la reconnaissance et la défense de leurs droits.**

La FEVR est la seule ONG habilitée à représenter les intérêts des victimes auprès des Nations Unies. Par ailleurs, elle est membre du *Road Safety Collaboration Forum*, une initiative lancée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) visant à améliorer la sécurité routière à l'échelle internationale.

L'association Victimes & Citoyens, membre fondateur de la FEVR, représente officiellement la France au sein de cette fédération.



ACTIONS EN FAVEUR DE L'AIDE AUX VICTIMES DE LA CIRCULATION

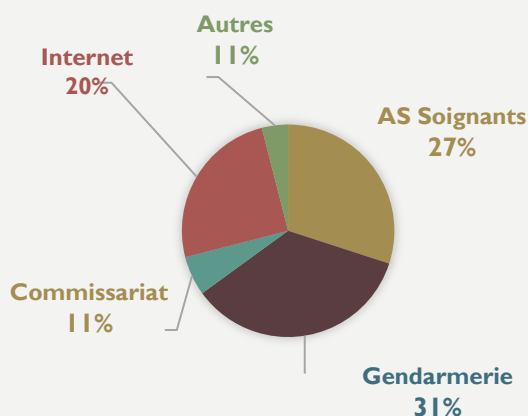
LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE LA ROUTE ET LEURS FAMILLES

L'association assure une permanence téléphonique et par e-mail disponible 7j/7, permettant aux victimes et à leurs proches de bénéficier d'une écoute attentive et d'informations essentielles pour les orienter dans leurs démarches.

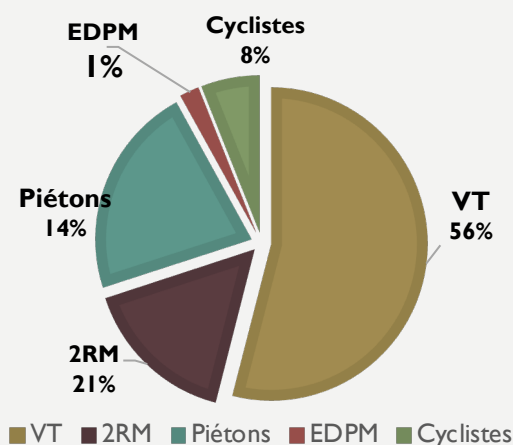
En complément, des rencontres sont organisées dans les hôpitaux, centres de rééducation, cliniques, voire à domicile, afin d'apporter un soutien direct aux victimes au moment où elles en ont le plus besoin.

En 2024, plus de 2 500 appels ont été traités par les bénévoles de l'association dans le cadre de l'accompagnement des victimes, et près de 73 rencontres ont été menées

Comment les victimes connaissent-elles l'association ?



Répartition de la prise en charge des victimes selon le mode de déplacement



Typologie des accidents impliquant nos bénéficiaires

- **Alcool au volant** : Plus de 50 % des victimes ont été percutées par un conducteur alcoolisé. Parmi eux, **42 %** sont des récidivistes.
- **Stupéfiants** : Impliqués dans **25 %** des accidents.
- **Vitesse excessive** : Facteur présent dans **70 %** des accidents.
- **Conduite sans permis** : Concernant **20 %** des cas.

Nos relais

Centre Hospitalier

Universitaire :

CHRU, Lille (59), Pasteur, Nice (06), Purpan, Toulouse (31), La Timone, Marseille (13), Jean Minjoz, Besançon (25), Guy de Chauillac, Montpellier (34), Raymond Poincaré, Garches (92), Henri Mondor, Créteil (94), Européen Georges Pompidou, Paris (75), Pitié La Salpêtrière, Paris (75), Kremlin-Bicêtre (94), Albert-Chenevier, Créteil (94), Delafontaine (93), Européen (93), Robert Ballanger (93), Le Raincy-Montfermeil (93), André Grégoire (93), Henri Truffaut, Avignon (84), Saint Omer (62)

L'Hôpital Privé :

Seine Saint Denis (93), Vert Galant (93)

Centre de rééducation et de réadaptation :

Magny en Vexin (95), Héricourt (70), Navenne (70), Salins les bains (39), Molini, Porticcio (20), Cerbere (66), Coubert (77), Les Cyprés, Avignon (84), Le Grand Feu à Niort (79), Bobigny (93), CERRSY, Rambouillet (78), Divio, Dijon (21)

Clinique de réadaptation :

Du Bourget (93), de l'Estrée (93), Korian l'Observatoire à Juvisy sur Orge (91), Montervrain (77), les Rosiers, Dijon (21)

Centre de médecine physique et de réadaptation :

Mardor de Couches (71), les Salins de Brégille, Besançon (25)

L'ADAPT:

Chatillon (92), Valence (26)

Nos éditions

Les victimes d'accidents de la route font face à une double peine : subir les conséquences de l'accident et méconnaître leurs droits en matière de justice et d'assurance.

Afin de pallier ce manque d'information, l'association *Victimes & Citoyens* publie chaque année un guide intitulé « **Victimes d'un accident de la route, vous avez des droits** ».

Ce document rassemble les informations essentielles pour aider les victimes à mieux comprendre leurs démarches après un accident.

Distribué auprès des hôpitaux, centres de rééducation et forces de l'ordre, ce guide est également accessible en téléchargement sur notre site internet : www.victimes.org.

En 2024, 200 000 exemplaires ont été imprimés et diffusés afin de garantir un accès facilité à ces informations essentielles.

Collaboration avec la CPAM : un engagement citoyen

L'association collabore avec la CPAM afin d'informer les victimes sur l'importance de déclarer rapidement un accident causé par un tiers auprès de leur Caisse d'Assurance Maladie.

Ce signalement permet à l'Assurance Maladie d'ouvrir un dossier et, en cas d'établissement d'une responsabilité, d'engager un recours contre le tiers responsable ou son assureur.

Cette démarche vise à récupérer les frais engagés pour les soins liés à l'accident.

En déclarant un accident causé par un tiers, chaque citoyen participe à la préservation de notre système de santé, en favorisant une prise en charge financière équitable et solidaire.

Formations des professionnels pour une meilleure prise en charge des victimes de la route

L'association organise des formations à destination des assistantes sociales et des professionnels de santé exerçant en milieu hospitalier et en centre de rééducation.

Ces sessions répondent à un besoin essentiel : améliorer la prise en charge des victimes d'accidents de la route et de leurs proches. Mieux informés, ces professionnels peuvent accompagner les victimes dans la reconnaissance et la réparation de leurs préjudices.

Les assistantes sociales, médecin MPR, en première ligne auprès des victimes, jouent un rôle clé dans l'orientation et l'accès aux droits.

En 2024, plus de 70 personnels de santé ont bénéficié de ces formations.

Campagnes d'information des droits des victimes

Les victimes et responsables d'accidents posent fréquemment les mêmes questions. Afin de rendre ces sujets accessibles, l'association mène tout au long de l'année des campagnes d'information.

Ces actions ont permis d'apporter des réponses à plus de 300 000 bénéficiaires.

VICTIMES CITOYENS

Que faire pour contester un montant d'indemnisation jugé insuffisant par rapport aux préjudices subis par les proches d'une victime ?

Si le montant d'indemnisation proposé par l'assurance est jugé insuffisant, il est important de rassembler des preuves démontrant que ce montant ne reflète pas l'ampleur des préjudices subis (justificatifs démontrant les pertes de revenus, certificats de suivi psychologique, justificatif de frais engagés).

VICTIMES CITOYENS

Que faire pour contester un refus d'indemnisation d'un préjudice moral par l'assurance du responsable de l'accident ?

En cas de refus, les proches peuvent également contester le préjudice moral. Cette indemnité, qui couvre la souffrance, les douleurs, les inquiétudes, les angoisses, les enfants peuvent être représentés lors du procès et d'obtenir des dédommagements.

VICTIMES CITOYENS

Les différents préjudices pour les victimes par ricochet en cas d'accident mortel

Elle couvre à la fois le préjudice d'affection et le préjudice économique, offrir aux familles touché par la tragédie.

VICTIMES CITOYENS

La constitution de partie civile par les proches de la victime

En se constituant partie civile, les proches peuvent participer activement au procès en intervenant, en étant entendus et en déposant des preuves pour appuyer leurs demandes. Ils peuvent demander une compensation couvrant à la fois la perte de revenus de la victime, les frais d'obsèques, et le préjudice moral.

VICTIMES CITOYENS

Vous êtes victimes ou proche de victime ? Vous avez besoin de conseils ?

Contactez-nous
01.45.55.72.69
06.86.55.24.01

VICTIMES CITOYENS

Si l'assurance pour un préjudice moral ne peut pas évaluer les dommages, une négociation pourra intervenir afin de parvenir à un accord.

Une négociation pourra intervenir afin de parvenir à un accord.

VICTIMES CITOYENS

Il est possible de demander une réévaluation en négociant directement avec l'assureur en lui présentant ces éléments. Si la négociation n'aboutit pas, une solution peut être de faire appel à une expertise indépendante pour réévaluer les dommages.

Attention, il est essentiel de respecter les délais de contestation imposés par la loi et de conserver les preuves et échanges en cas d'action en justice ultérieure.

VICTIMES CITOYENS

Vous êtes victimes ou proche de victime ? Vous avez besoin de conseils ?

Contactez-nous
01.45.55.72.69
06.86.55.24.01

VICTIMES CITOYENS

Que faire pour obtenir une indemnité provisionnelle après un accident de la route ?

Il s'agit d'une indemnité versée dans l'attente de la consolidation de l'état de santé de la victime. En effet, tant que l'état de santé de la victime n'est pas stabilisé, le bilan définitif des dommages et des postes de préjudices à indemniser ne peut avoir lieu.

La consolidation peut intervenir plusieurs mois voire quelques années après l'accident. Or, durant ce laps de temps, la victime peut se retrouver confrontée à de nombreux frais pour aménager son logement ou faire face à des soins médicaux onéreux. L'indemnité provisionnelle doit alors avoir un montant suffisant pour lui éviter des problèmes financiers. Elle sera déduite de l'indemnité finale.

VICTIMES CITOYENS

La loi Badinter prévoit que l'assureur a 6 mois après la date de l'accident pour verser cette provision, dans le cas où l'état de la victime n'est pas consolidé dans un délai de 3 mois. Il faudra alors produire le procès-verbal de l'accident à l'assureur.

Un accord amiable avec la compagnie d'assurance est possible. À défaut, il est possible de saisir le juge des référés.

VICTIMES CITOYENS

Vous êtes victimes ou proche de victime ? Vous avez besoin de conseils ?

Contactez-nous
0820.30.3000
06.86.55.24.01

ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

SENSIBILISATION DES JEUNES AUX DANGERS DE LA ROUTE

L'association Victimes & Citoyens mène des actions de sensibilisation auprès des jeunes, afin de prévenir les risques d'accidents de la route. Ces initiatives reposent sur l'intervention de bénévoles, tous victimes directes ou collatérales d'un accident, qui partagent leur expérience pour marquer les esprits et susciter une prise de conscience.

Objectifs

- Faire comprendre aux jeunes les dangers de la route et les conséquences de comportements à risque.
- Encourager un changement de comportement durable.
- Inciter les jeunes à devenir acteurs de la prévention en sensibilisant leur entourage.

Déroulement

Les bénévoles interviennent auprès de structures éducatives. À travers leurs témoignages, ils mettent en lumière les réalités souvent méconnues des accidents de la route et leurs répercussions, tant physiques que psychologiques et sociales.

Impact

Grâce à ces échanges, les jeunes prennent conscience des dangers liés à la conduite et à certains comportements à risque (excès de vitesse, consommation d'alcool et de stupéfiants, utilisation du téléphone au volant, etc...). L'approche, basée sur l'expérience vécue, favorise une prise de conscience plus profonde et un engagement personnel en faveur de la prévention routière.



Lutter contre la délinquance juvénile et la récidivité

Dans le cadre des Unités Éducatives d'Activités de Jour (UEAJ), structures relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les bénévoles de l'association interviennent auprès des jeunes suivis.

Leur mission consiste à les accompagner dans la compréhension du sens des règles et à favoriser une réflexion sur leur propre comportement, dans une perspective d'évolution positive.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche éducative visant à renforcer leur adhésion aux valeurs du vivre-ensemble et à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

*En 2024, environ **8 000** adolescents et jeunes adultes ont été sensibilisés par les bénévoles de l'association Victimes & Citoyens.*

Prévention des mobilités actives auprès des enfants

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la sécurité routière, différentes actions de sensibilisation ont été menées auprès des écoles élémentaires, collèges et également au village Sécurité Routière de la Foire de Marseille.

L'objectif de ses actions est de favoriser l'usage de la marche, du vélo, de la trottinette pour les petits parcours, de renforcer l'autonomie et faire diminuer l'accidentologie inhérente à ces modes de déplacements.

Ces initiatives visent à familiariser au respect des panneaux et des espaces spécifiques de circulation, informer sur les dangers de la rue, responsabiliser chacun à sa propre protection et à celle des autres, en effectuant avant de se déplacer, un contrôle du matériel et de ses équipements de sécurité.

Afin de sensibiliser sur la visibilité, les enfants ont pu recevoir du matériel réfléchissant : autocollants réfléchissants à apposer sur leur cartable, brassards ou encore gilets ainsi que des flyers détaillant les bonnes pratiques en matière de sécurité routière.



En 2024, **près de 2 000 enfants** ont rencontré les bénévoles de l'association **Victimes & Citoyens** et ont été sensibilisés à cet effet.

Le risque routier professionnel

Depuis plusieurs années, l'association Victimes & Citoyens mène des actions de sensibilisation auprès des conducteurs, en mettant l'accent sur l'analyse des comportements à risque et les infractions routières, considérées comme des menaces pour la sécurité de tous les usagers.



Les journées de formation organisées par l'association, permettent d'aborder les facteurs comportementaux à l'origine des accidents ainsi que leurs conséquences humaines, sociales et économiques. Grâce aux témoignages de victimes et à son expertise en matière d'accompagnement, Victimes & Citoyens apporte une approche plus humaine et concrète à ces enjeux.

En 2024, ces actions ont permis de sensibiliser près de 600 salariés.

Actions de prévention pour lutter contre la récidive

Dans le cadre d'actions menées en collaboration avec la Police Nationale, les bénévoles de l'association ont participé à des actions d'alternatives aux sanctions à destination de contrevenants.

Les bénévoles interviennent également lors de stages de sensibilisation routière, à destination de personnes condamnées pour des délits routiers au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

L'objectif de ces interventions était d'amener ces conducteurs à prendre conscience des risques liés à leurs comportements dangereux, et de les inciter à adopter une conduite plus responsable.

Au total, près de 300 personnes ont été sensibilisées lors de ces actions.

Soutien au Plan National pour la Sécurité Routière 2021-2030

Dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030 initiée par l'ONU, la France s'est engagée à réduire de 50 % le nombre de blessés graves et de décès sur les routes d'ici 2030.

Afin de contribuer à cet objectif, la Fédération Européenne des Victimes de la Route (FEVR) soutient activement le projet « **Vision zéro mort et blessé grave d'ici 2030 dans les agglomérations** », notamment par la promotion et l'expansion des zones limitées à 30 km/h.

Les représentants de la FEVR, dont l'association **Victimes et Citoyens**, se mobilisent pour rencontrer les collectivités et les élus. L'objectif est de sensibiliser et de plaider en faveur de l'extension de ces zones à vitesse réduite, tout en mettant en avant les bénéfices liés à une meilleure cohabitation entre usagers de la route et à l'amélioration de l'aménagement urbain.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale visant à renforcer la sécurité routière et à protéger l'ensemble des usagers, en particulier, les plus vulnérables.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

LES MOTS QUI BLESSENT

Une campagne de sensibilisation renouvelée pour plus d'impact :

Après une première diffusion réussie lors de la Coupe du Monde de Rugby à l'automne 2023, la campagne de sensibilisation contre les conduites à risque « **LesMotsQuiBlessent** », de l'association Victimes & Citoyens et l'agence JOGA, a connu une seconde édition.

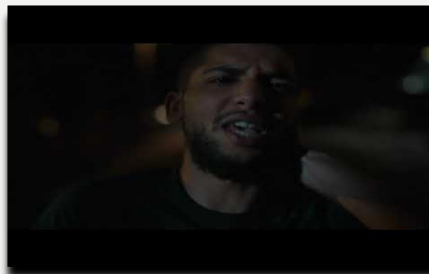
Afin de toucher un large public et renforcer son message de prévention, elle a été **diffusée** de nouveau lors **des phases finales de l'Euro 2024** de football, du 8 au 14 juillet 2024.

À travers cette campagne, l'objectif est d'appeler chacun à la vigilance, notamment lors des moments festifs, pour encourager des comportements responsables et prévenir les dangers associés.

2 minutes de vidéo pour éviter de se refaire le film toute sa vie.

#LesMotsQuiBlessent

[LIRE LA VIDEO](#)



La campagne, a été déclinée en deux formats vidéo de 2min et 32 secondes.

Les principales couvertures médias ont été sur **France TV**, avec plus de **7,3 millions de personnes touchées** et **Médiavision**, avec diffusion dans des salles de cinéma, pour plus de **215 000 personnes**.

Merci à tous les partenaires, talents, techniciens qui ont rendu cette campagne possible.

Agence Joga, Solab Pictures, David Findlay, Média Tyers, Mediavision Eric Jourdan, FranceTV, la Sécurité routière.

« CONDUISEZ COMME UNE FEMME » : UNE CAMPAGNE CHOC POUR DÉCONSTRUIRE LES STÉRÉOTYPES

L'association Victimes & Citoyens, en collaboration avec Media Monks Paris, a lancé la campagne « **Conduisez comme une femme** ». Cette initiative visait à sensibiliser les conducteurs masculins à l'impact de leur comportement au volant en s'appuyant sur un constat statistique alarmant :

84 % des accidents mortels sont causés par des hommes, 88% des jeunes conducteurs tués sont des hommes, 93% des conducteurs alcoolisés impliqués dans un accident sont des hommes...

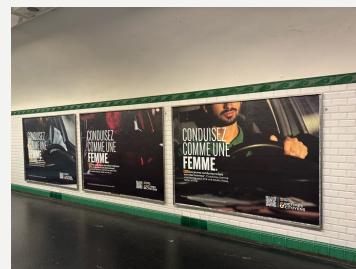
L'objectif principal de la campagne était de déconstruire un préjugé persistant selon lequel, les hommes seraient de meilleurs conducteurs que les femmes.

Un message provocateur pour une prise de conscience: Le slogan "**Conduisez comme une femme**" renverse les idées reçues et **rappelle que la prudence au volant est une question de comportement**. À cet égard, les femmes ont une conduite plus prudente, plus respectueuse du code de la route. Adopter ce type de conduite permettrait de réduire considérablement le nombre d'accidents et de victimes sur la route.

Afin d'atteindre une large audience et de maximiser l'impact du message, la campagne a été déployée sur plusieurs supports :

Affichage print et digital (DOOH) : diffusion dans les couloirs du métro et sur des supports publicitaires numériques.

Engagement sur les réseaux sociaux : un chatbot sur Twitter répondait automatiquement aux tweets contenant le hashtag #femmeauvolant en confrontant les internautes aux chiffres réels des des accidents de la route.



Interaction digitale : un QR code présent sur les affiches permettait d'accéder à un [site dédié](#), regroupant les sources et les données statistiques.

La campagne a suscité un fort engagement du public et des réactions sur les réseaux sociaux, médias, ouvrant le débat sur la place des stéréotypes dans la perception de la conduite. Le message percutant a permis d'attirer l'attention et de favoriser une prise de conscience sur l'importance d'adopter une conduite plus apaisée, plus respectueuse de la loi. En mettant en avant des faits concrets, "Conduisez comme une femme" encourage une prise de conscience sur la responsabilité de chacun au volant.

L'impact médiatique de cette campagne avec 97,5 millions de personnes touchées, prouve l'importance de poursuivre des actions de sensibilisation basées sur des données factuelles, pour encourager une évolution durable des comportements au volant. (Retour en image en sélectionnant 97,5)

Merci à tous les partenaires, qui ont rendu cette campagne possible. MediaMonks Paris, Roman Jehanno, Solab, Tyers, Médiatransport, JCDecaux.



Association Victimes et Citoyens (AVEC)

9 rue Jouvenet 75016 PARIS

Tel : 01.45.55.72.69

contact@victimes.org

www.victimes.org

NOS PARTENAIRES



Merci pour votre soutien !